Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20160321-VD20160321-025-DE

Date de télétransmission : 22/03/2016 Date de réception préfecture : 22/03/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 21 mars 2016



Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICHI (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

## OBJET DE LA DELIBERATION

## Convention de partenariat entre les Villes de Dijon et de Chefchaouen

Madame Zivkovic, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'action internationale des collectivités se trouve au cœur des enjeux de transformation des territoires. Elle s'inscrit dans le cadre des échanges au sein de l'Union européenne visant à donner naissance à un espace économique, humain et de sécurité commun.

Depuis maintenant plusieurs années, en concertation avec de nombreux partenaires locaux publics et privés, l'action internationale de Dijon a ainsi été amenée à prendre de nombreuses formes, notamment à travers la coopération décentralisée, le jumelage, l'aide au développement, la mobilité internationale des jeunes, la promotion économique, le rayonnement culturel et touristique, l'attractivité de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, Dijon peut s'appuyer sur son réseau de villes partenaires : Mayence en Allemagne, Cluj en Roumanie, Skopje en République de Macédoine, Reggio Emilia en Italie, York en Angleterre, Opole en Pologne, Pècs en Hongrie, Guimaraes au Portugal, Dallas aux USA et Volgograd en Russie.

Depuis 2014, la Ville de Dijon entretient des liens avec la Ville de Chefchaouen notamment dans le cadre du festival « Les Nuits d'Orient ».

Dijon compte parmi ses habitants une importante communauté originaire de ce pays.

Depuis plusieurs années, des échanges de jeunes, d'enseignants et de professionnels sont organisés avec cette région. Ces initiatives sont accompagnées d'expositions photographiques, de débats et de rencontres à Diion.

Des échanges professionnels ont également lieu entre producteurs dijonnais et marocains dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales.

Enfin, une délégation menée par Monsieur Mohamed SEFIANI, Maire de Chefchaouen, était présente lors des rencontres climat de Dijon les 23 et 24 novembre 2015.

Chefchaouen est située dans la région nord-ouest du Maroc et compte 54.000 habitants. Ville d'histoire et de patrimoine importante, elle accueille également une grande biodiversité environnementale. La gestion de l'ensemble de ces ressources se reflète à travers la « Diète Méditerranéenne », modèle nutritionnel traduisant « l'intime relation, du paysage à la table, entre la population et son terroir » qui se retrouve notamment autour du bassin méditerranéen.

Avec trois autres territoires méditerranéens (Soria en Espagne, Coron en Grèce et Cilento en Italie), Chefchaouen a été inscrite sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en novembre 2010. Ce classement à l'instar des climats de Bourgogne et du repas gastronomique français pourrait devenir un axe structurant de ce partenariat.

Il est donc proposé d'établir une convention dont le projet est annexé au rapport, visant à mettre en œuvre une nouvelle génération de partenariat à travers la construction de relations thématiques entre les deux villes, au service du développement de chaque territoire.

Les axes de coopération détaillés dans la convention sont les suivants :

- ▲ Développement économique avec une attention particulière concernant l'économie sociale et solidaire
- ▲ Attractivité et rayonnement des territoires
- Appui aux politiques publiques innovantes et partage d'expérience de gestion des communes
- **▲** Education et jeunesse,
- A Développement social et solidarité,

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider la mise en œuvre du partenariat entre les Villes de Dijon et de Chefchaouen dans les conditions proposées ;
- 2 approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement.

